

Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....

**C.C.A.S. de
CERVENS**

DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERVENS

Nombre de membres en exercice :	15	VOTE : pour	10
Présents :	10	contre	0
Qui ont pris part à la délibération :	10	abstention	0

Date de la convocation : 20/03/2024

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2024 À 20 H

**Délibération
n°2024/01**

L'an deux mil vingt-quatre le 27 mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CERVENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Président.

PRESENTS :

CALLENDRIER Michèle/ DEGLAVE Andrée/ PEILLEX Michelle/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine/ BOSSUS Anne-Marie/ KELLER Sophie/NOEL Danièle/ NOEL Ruta.

EXCUSÉS :

FAVRE Serge/ LECLERCQ Alain/ LEYDIER Serge/ OSEIRA Florence/ SANDRAL Linda.

Décisions
budgétaires

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 dressé par l'inspectrice principale des Finances Publiques.

Le Centre Communal d'Action Sociale,

↳ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- o les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- o les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers
- o ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

↳ Après s'être assuré que l'inspectrice principale des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

⇒ **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par l'inspectrice principale des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du CCAS,

Le secrétaire



Michèle Calendrier

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : 08/04/2024

Reçue en Préfecture

Le : 08/04/2024

Mise en ligne sur le site de la
commune

Le : 08/04/2024

Le Président, Gil THOMAS

